

**Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers  
pour le département de la Moselle (FDIDS 57)**

(Loi n°2005-157 du 23 février 2005 – art. 175)

**1, rue de la Passotte  
57078 METZ Cedex 03**

Inscrite au registre des Associations tenu par le Tribunal d'Instance de Metz  
sous le Volume 160 Folio n°13

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE**

L'An deux mille vingt-trois, le quinze juin à 17 heures 00.

Les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale à METZ – Espace de Conférence du Crédit Agricole – 56 avenue André Malraux - sur convocation écrite du Président Monsieur Patrick BAILLY en date du 23 mai 2023 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**Ordre du jour**

1. Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale du 8 février 2023,
2. Rapport moral du Président sur l'exercice 2022/2023,
3. Rapport technique du Comité sur l'exécution de la mission du FDIDS au cours de l'exercice 2022/2023,
4. Rapport financier et présentation des comptes 2022/2023,
5. Approbation des comptes 2022/2023 du FDIDS et quitus de sa gestion au Comité,
6. Divers.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Patrick BAILLY.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents et représentés, laquelle demeure annexée au présent procès verbal. Ladite feuille de présence permet de constater que **106** membres de l'association sont présents ou représentés.

Conformément aux dispositions de l'art. L429-28 de la loi du 23 février 2005, les décisions de l'assemblée générale seront prises à la majorité des voix des membres présents et représentés.

Discours du Président :

« Je suis heureux de vous accueillir aujourd'hui pour notre assemblée du Fonds d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers de la Moselle et je vous remercie de votre présence.

Je remercie les personnalités qui nous font l'honneur d'être présentes ce soir :

- M. Jérôme GIURICI, Directeur Départemental des Territoires, étant excusé, Madame Anne GAUTHIER représente la DDT
- M. Pierre LANG, Président de la Fédération des Chasseurs de la Moselle,
- M. Damien GALLAND, Directeur Départemental de l'ONF,
- M. Eric MARGUET, représentant l'OFB, s'excuse de ne pouvoir être présent,
- M. Laurent WELTER, représentant la Chambre d'Agriculture, est excusé retenu par d'autres obligations,
- M. Fabrice COUTURIER, Président de la FDSEA,
- M. Marc SCHLEMER, représentant le Président de la FDSEA,
- M. Marc BODO, représentant les Jeunes Agriculteurs.

Avant de démarrer l'ordre du jour, est-ce que tout le monde est inscrit aux bureaux de vote ?

Je clôture donc le bureau de vote.

Il nous faut tout d'abord nommer un Président des bureaux de vote.

Je vous propose de retenir la candidature de Monsieur Marc OSVALD qui est un habitué de cet exercice.

Quatre scrutateurs doivent également être nommés parmi l'assistance.

Quelles sont les personnes qui se présentent ?

Le Président du bureau de vote est M. Marc Oswald.

Les scrutateurs sont :

- Alain Wallerich
- Paul Jemmi
- André Corsaint
- Paul Dorvaux

Le Président passe à l'ordre du jour.

Le compte rendu de l'Assemblée générale du 8 février 2023 a été distribué à l'entrée de la salle. Son approbation sera soumise au vote à bulletin secret.

Le Président passe au rapport moral :

« 2022 a marqué une nouvelle inflexion des surfaces détruites. Après deux années successives record en 2020 et 2021, c'était indispensable. Je vous félicite de cette réduction des surfaces impactées !!! BRAVO !!! Et Merci à tous.

Notre intérêt est bien de maintenir des surfaces détruites raisonnables et acceptables, et ce à plusieurs titres :

- Maintenir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique
- Etablir et conserver un relationnel serein avec le milieu agricole et forestier,
- Limiter l'impact financier, tout en sachant que nous sommes dépendants des fluctuations des prix des denrées agricoles que nous ne maîtrisons pas,
- Pouvoir répondre aux exigences de réduction des surfaces détruites prévues dans les modifications de la loi de modernisation des indemnités et espérer ainsi bénéficier d'une enveloppe budgétaire non négligeable.

Alors félicitations pour cette réduction. Mais ne tombons néanmoins pas trop vite dans les travers de gestion des populations en craignant la disparition du sanglier.

Habitué à l'abondance, il ne faut pas dire comme on a pu l'entendre qu'il n'y a plus de sangliers.

Nos amis représentants du monde agricole seraient d'ailleurs fort tristes de ne plus nous solliciter j'en suis sûr ? La dynamique des populations est bien là et les nouvelles générations sont bien présentes. Restons vigilants sur nos territoires et maintenons notre pression sur les plaines.

Nous devons prendre plaisir à la chasse tout en gardant en tête que la gestion saine et supportable des populations de sangliers doit s'inscrire dans le quotidien et sur le long terme.

Comme je vous l'ai dit précédemment les discussions se poursuivent entre la FNC et l'Etat. Après la mise en place du plan de résilience qui nous a déjà permis de bénéficier d'un premier versement de 255 000 euros, aujourd'hui une nouvelle enveloppe va être mise sur la table pour les chasseurs sur 3 ans.

A nous (Fonds Mosellan et Alsaciens) de suivre ce dossier, comme nous l'avons déjà fait pour le plan de résilience, et pouvoir bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.

Vers la mi-août, conformément au cahier des charges des chasses communales, le FDIDS va adresser aux communes, des éléments sur les surfaces détruites sur leur territoire communal. Cela doit leur permettre de se situer par rapport au département et éventuellement le cas échéant identifier une problématique locale.

Prendre un lot quel que soit le type (communal, privé ou domanial) induit un engagement sur le long terme avec son lot de responsabilités (coût moyen de 20 à 30 % en plus du loyer).

Soyons sages et continuons !

Je souhaite profiter également de cette occasion pour remercier l'ensemble du personnel du FDIDS et de la FDC pour leur implication et leur disponibilité. »

Le Président passe la parole à Monsieur Gilles HUMBERT, Directeur Technique du FDIDS pour la présentation du rapport technique.

## Présentation du rapport technique :

### Surfaces détruites en hectares

Denrées	2022	%	Denrées	2021	2022	%
Parc	162,52	13%	Parc	689,61	162,52	-76%
Semis maïs	268,51	21%	Semis maïs	109,38	268,51	145%
Autres semis	241,93	19%	Autres semis	96,84	241,93	150%
<b>Total Parcs et semis</b>	<b>672,96</b>	<b>52%</b>	<b>Total Parcs et Semis</b>	<b>895,83</b>	<b>672,96</b>	<b>-25%</b>
Blé	255,96	20%	Blé	352,89	255,96	-27%
Tritical	16,99	1%	Tritical	30,42	16,99	-44%
Colza	9,42	1%	Colza	41,71	9,42	-77%
Avoine	5,2	0%	Avoine	9,57	5,2	-46%
Orge	34,18	3%	Orge	63,65	33,82	-47%
Seigle	1,38	0%	Seigle	3,94	1,38	-65%
Féverole	2,75	0%	Féverole	0,4	2,75	588%
Pois	28,19	2%	Pois	18,13	28,19	55%
Tournesol	36,514	3%	Tournesol	52,01	36,51	-30%
<b>Total Céréales</b>	<b>390,584</b>	<b>30%</b>	<b>Total Céréales</b>	<b>572,72</b>	<b>390,22</b>	<b>-32%</b>
Maïs ensilage	204,96	16%	Maïs ensilage	288,57	204,96	-29%
Maïs grain	31,21	2%	Maïs grain	77,51	31,21	-60%
<b>Total Maïs</b>	<b>236,17</b>	<b>18%</b>	<b>Total Maïs</b>	<b>366,08</b>	<b>236,17</b>	<b>-35%</b>
<b>Total</b>	<b>1299,71</b>	<b>100%</b>	<b>Total</b>	<b>1834,63</b>	<b>1299,35</b>	<b>-29%</b>

L'année 2022 marque une nette réduction des surfaces détruites dans les prairies.

Les dégâts dans les semis restent importants aussi bien à l'automne 2021 qu'au printemps 2022. On constate une forte réduction des dégâts à la récolte, en grande partie liée aux conditions climatiques qui ont anticipé les récoltes.

Nombre de dossiers traités : 3100 déclarations, gérées par 2 techniciens et 18 estimateurs vacataires avec pour objectif de répondre dans les délais et être réactifs.

Au total en 2022 : 7828 h d'estimation (11 004 h en 2021, soit -28,8%) et 86 105 km parcourus (130 077 km en 2021 soit -33,8%).

Sur la cartographie des surfaces impactées on s'aperçoit que 5 arrondissements enregistrent une baisse et 2 arrondissements une légère hausse, Thionville et Sarrebourg, d'où notre recherche actuelle de nouveaux estimateurs pour ces secteurs.

Le Président remercie Monsieur Gilles HUMBERT pour cette présentation. Il passe la parole à Monsieur Christophe CALMES, expert-comptable pour la présentation des comptes 2022/2023.

### Comptes d'exploitation du 1<sup>er</sup> février 2022 au 31 janvier 2023

DEPENSES	2022/2023	RECETTES	2022/2023
<b>INDEMNISATION DES DEGATS</b>	<b>1 674 074</b>	<b>CONTRIBUTION DEGATS</b>	<b>2 438 077</b>
Dégâts	1 627 877	Contribution statutaire 12%	770 750
Dégâts antérieurs	46 197	Contribution complémentaire	967 148
		Timbres Sanglier	700 179
<b>FRAIS DE PREVENTION</b>	<b>109 877</b>		
<b>FRAIS ESTIMATION</b>	<b>222 258</b>		
<b>FRAIS DE GESTION</b>	<b>544 058</b>	<b>AUTRES PRODUITS</b>	<b>39 416</b>
Frais de personnel	309 199	Produits divers	3 592
Frais généraux	131 150	Produits financiers	2 627
Charges financières	12 264	provisions	33 141
Charges exceptionnelles	333	Produits exceptionnels	56
Dotation amortissement	28 596		
Dotation aux provisions	28 971	<b>Plan de résilience</b>	<b>255 465</b>
Impôt	404		
Perte créance	33 141		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 550 267</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 732 958</b>

<b>RESULTAT EXERCICE</b>	<b>182 691</b>
--------------------------	----------------

ACTIF	2022/2023	PASSIF	2022/2023
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>140 447</b>	<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>820 158</b>
Immobilisations incorporelles	100 900	Réserves statutaires	497 820
Immobilisations corporelles	38 747	Réserves immobilisées	139 648
Immobilisations financières	800	Résultat de l'exercice	182 690
		<b>PROVISIONS - PRETS</b>	<b>2 758 090</b>
		Provisions pour risques et charges	1 749 631
		Prêt	1 008 459
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>2 334 620</b>	<b>DETTES</b>	<b>117 003</b>
Client	688 856	Banques	
Personnel	0	Fournisseurs	36 549
Autres créances	1 645 487	Personnel et organismes sociaux	73 583
Charges constatées d'avance	277	Autres dettes	6 871
<b>TRESORERIE</b>	<b>1 220 184</b>		
Valeurs mobilières	612 935		
Disponibilités	607 249		
<b>TOTAL</b>	<b>3 695 251</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 695 251</b>

Le Président remercie Monsieur CALMES et passe la parole à Monsieur François PETITJEAN, Sté ABEIX, pour le rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2022/2023 (comptes annuels arrêtés au 31 janvier 2023).

Le Commissaire aux Comptes passe en revue les responsabilités des uns et des autres.

Le président invite Monsieur CALMES à faire la lecture des résolutions.

**PREMIERE RESOLUTION:** L'Assemblée Générale valide le compte rendu de l'Assemblée Générale du 8/02/2023

**DEUXIEME RESOLUTION:** L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Comité sur l'activité de l'association, sa situation morale et financière, et pris connaissance des comptes annuels afférant à l'exercice clos le 31 janvier 2023 les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

**TROISIEME RESOLUTION:** L'Assemblée Générale donne aux membres du Comité quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

**QUATRIEME RESOLUTION:** L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2022/2023 de 182 690,21 € au compte de « Réserve statutaire » en totalité.

**CINQUIEME RESOLUTION:** L'Assemblée Générale décide de transférer la somme de 32 601,01 € du compte de « Réserve statutaire » au compte de « Réserve immobilisée » pour tenir compte des variations des immobilisations figurant à l'actif.

Le compte de « Réserve immobilisée » se monte à 139 647,29 €.

Le président remercie Monsieur CALMES et passe la parole à Madame Anne DAUENDORFFER, Directrice Administrative du FDIDS.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Prairie	396,39	773,74	396,38	689,61	162,52	219,17
Semis maïs	194,31	347,98	1399,60	109,38	268,51	24,15
Autres semis	303,97	252,10	173,07	96,84	241,93	33,17
Céréales printemps	134,39	559,55	318,76	218,57	254,19	130,01
Maïs printemps	44,93	43,24	274,66	45,45	101,87	20,49
<b>Total printemps</b>	<b>1073,99</b>	<b>1976,61</b>	<b>2562,47</b>	<b>1159,85</b>	<b>1029,02</b>	<b>426,99</b>
Céréales récolte	203,70	333,33	147,82	354,15	136,03	
Maïs récolte	181,97	517,16	175,03	320,63	134,30	
<b>Total récolte</b>	<b>385,67</b>	<b>850,49</b>	<b>322,85</b>	<b>674,78</b>	<b>270,33</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>1459,66</b>	<b>2827,10</b>	<b>2885,32</b>	<b>1834,63</b>	<b>1299,35</b>	

Ces chiffres 2023 sont à prendre avec précautions, il s'agit là de chiffres provisoires.

On constate une petite augmentation des pertes sur prairie par rapport à l'année précédente. Même si ce sont des chiffres provisoires, le total des chiffres du printemps sont exceptionnellement bas. Comme évoqué par M. Bailly, on nous annonçait la fin des sangliers. Entretemps on nous signale quand même de nombreuses naissances. Donc les efforts ont été faits mais la vigilance doit rester de mise car on connaît tous la forte dynamique des populations de sangliers. Pour information, 50% des communes du département ont fait l'objet d'une déclaration ou plus, à la date de l'Assemblée Générale.

Le logiciel utilisé pour le suivi des dégâts est nouveau. Il a d'abord été utilisé dans le département 68. Mais un certain nombre d'adaptations, spécifiques à notre département, sont nécessaires. A savoir que dans le 68 on dénombre moins de 1000 lots communaux, quant nous en avons plus de 3000. Un certain nombre d'adaptations ont déjà été faites mais d'autres aménagements sont encore nécessaires, qui parfois ont été perturbés, notamment avec la mise en place du plan de résilience, impliquant la production de justificatifs vis-à-vis de l'état. Parmi les objectifs réalisés, les surfaces détruites par commune sont d'ores et déjà consultables sur notre site, où elles sont réactualisées régulièrement. Dans les développements en cours, on trouve les dégâts par lot de chasse (accès par le biais de l'adresse mail). Aujourd'hui il y a encore beaucoup d'erreurs dans les déclarations au niveau du lot de chasse. Avec le renouvellement des baux de chasse et sur la base des éléments fournis par la DDT, les données relatives aux lots de chasse seront vérifiées et donc davantage à jour. Il était prévu de mettre en ligne le règlement des contributions sur le site internet mais le projet a été retardé avec le plan de résilience qui est venu bousculer le planning.

Certains secteurs où l'on manquait de réactivité sur les maïs - car il est parfois difficile d'intervenir au bon moment -, ont pu être isolés et traités avec l'aide des exploitants agricoles. Nous sommes très satisfaits de la réaction des chasseurs, les surfaces impactées ont pu être limitées, donc félicitations aux chasseurs qui ont contribué à ce résultat et aux agriculteurs qui se sont rapprochés des chasseurs. Certains secteurs étaient défavorablement connus sur les semis et la mise en place d'une relation à laquelle nous avons participé, a permis de recréer le lien entre chasseurs et agriculteurs.

Nous sommes encore dans une année qui s'annonce très sèche, donc où les récoltes devraient être précoces et rapides. Dans les jours qui viennent les premières parcelles d'orge doivent être récoltées. On connaît tous la difficulté d'intervenir dans les parcelles lorsque les cultures sont hautes, notamment s'il y a du colza à proximité. Mais nous devons rester vigilants pour surveiller ce qui se passe. Comme indiqué dans le Schéma départemental, vous êtes invité à pratiquer les tirs de nuit et les tirs autour des parcelles.

Nous sommes dans une année de renouvellement des baux de chasse. Le nouveau logiciel nous permet de connaître le taux d'encaissement des contributions. Pour la saison en cours, nous sommes à 90%. Le renouvellement des baux de chasse y est certainement pour quelque chose. Le FDIDS communiquera à chaque commune la moyenne annuelle sur 5 ans de dégâts dues aux sangliers aux 100 ha de surface agricole utile (SAU), comparée à la moyenne départementale annuelle sur la même période. Le certificat du FDIDS attestant que l'on est à jour par rapport à ses contributions, sera adressé à partir de la mi-août.

2 signatures importantes au 1<sup>er</sup> mars 2023

- protocole d'accord entre les représentants agricoles et la FNC
- accord national qui vise à réduire les dégâts de grand gibier entre FNC, les chambres d'agriculture, la FNSEA, la Confédération Paysanne et la Coordination Rurale. L'année de référence est l'année 2019 avec un objectif de réduction des surfaces détruites de 30%. L'enveloppe de l'état prévoit 60 millions sur 3 ans. Tous les critères ne sont pas encore connus.

Le président remercie Madame Anne DAUENDORFER pour cette présentation et confie la parole aux invités, en la personne de Monsieur Pierre LANG.

Monsieur LANG remercie les intervenants et l'assemblée présente. Les dégâts ont diminué sensiblement et prouvent que notre droit local a quand même du bon avec la séparation des Conseils d'Administration du Fonds et de la Fédération. Les efforts réalisés ont montré des résultats, ne nous relâchons pas. Monsieur LANG souhaite à tous une excellente saison de chasse.

Le président remercie Monsieur LANG et passe la parole à Madame GAUTHIER représentante de la DDT. Madame GAUTHIER signale que l'équipe des louvetiers a été renforcée cette année. Elle rappelle qu'un arrêté préfectoral devrait sortir prochainement sur la prévention du risque d'incendie en forêt.

La parole est passée à Monsieur GALLAND, Directeur départemental de l'ONF qui félicite à son tour tous les acteurs. Il constate une meilleure prise en compte des enjeux forestiers. Vigilance sur les points chauds. L'état sanitaire de nos forêts ne s'arrange pas, nous subissons encore les contrecoups du climat de 2022 et des risques d'incendie. La chasse est la condition préalable à l'équilibre sylvicole. Merci aux chasseurs pour leur implication.

Le président remercie les intervenants et déclare les bureaux de vote ouverts. Ceux qui le souhaitent peuvent dès à présent aller voter.

Le président passe la parole à l'assemblée.

Une personne interroge sur les contributions, il estime que les petites chasses paient pour les grandes chasses et remet en cause le prix à l'hectare. Le président précise que le prix de location de la chasse est très bas. Monsieur Lang précise que c'est un système basé sur la solidarité, assez équilibré.

Une personne soutient que la plaine est pénalisée. Monsieur Lang indique que le prix moyen à l'hectare est de 10€.

Une personne incrimine le droit local au sujet des déplacements de miradors. Le président rappelle que ça n'a rien à voir avec le droit local mais que c'est le schéma départemental qui en a fixé les règles.

Il est procédé aux votes.

A l'issue du dépouillement, les résultats des votes sont communiqués :

<b>Nombre de présents et représentés:</b>	106
<b>Nombre de votants:</b>	101
<b>Représentants:</b>	330 VOIX

	<b>OUI</b> Nombre de voix	<b>NON</b> Nombre de voix	<b>ABSTEN</b> <b>TION</b> Nombre de voix	<b>NUL</b> Nombre de voix	<b>TOTAL</b> Nombre de voix
<b><u>1<sup>ère</sup> résolution:</u></b> Approbation du compte rendu de l'assemblée générale du 08/02/23	325		5		330
<b><u>2<sup>ème</sup> résolution:</u></b> Approbation des comptes du FDIDS sur l'exercice 2022/2023	325		5		330
<b><u>3<sup>ème</sup> résolution:</u></b> Quitus au comité	325		5		330
<b><u>4<sup>ème</sup> résolution:</u></b> Affectation du bénéfice de 182.690,21€ au compte réserve statutaire	325		5		330
<b><u>5<sup>ème</sup> résolution :</u></b> Transfert de 32.601,01€ du compte réserve statutaire au compte réserve immobilisée	325		5		330

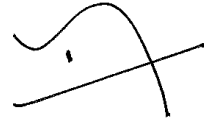
La séance est levée à 20h00.

Le secrétaire

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'F' intertwined.

Jean-Jacques FRIDERICH

Le Président

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping arch over a horizontal line.

Patrick BAILLY